

Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix

- CR3.1 Regroupement Régional des Gestionnaires de Zecs
- CR3.2 Monsieur Alain Villeneuve et Madame Guylaine Boudreault
Monsieur Fernand Gobeil et Madame Francine de Champlain
Monsieur Gilles Villeneuve et Madame Hélène Dallaire
- CR3.3 La Corporation Des Camionneurs En Vrac De La Région 02 Inc.
- CR3.4 Organisme de bassin versant du Saguenay
- CR3.5 Monsieur Maurice Gagnon et Madame Micheline Tremblay
- CR3.6 Conseil régional de l'environnement et du développement durable du
Saguenay–Lac-Saint-Jean
- CR3.7 Monsieur Germain Tremblay
- CR3.8 Regroupement QuébecOiseaux
- CR3.9 Monsieur Alain Gazaille

6211-24-052

Saguenay, 27 janvier 2012

Cabinet du ministre

06 FEV. 2012

MDDEP

ZEC

de l'Anse Saint-
Jean

Monsieur Pierre Arcand

Ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs

Cabinet du ministre

ZEC

du Lac de la
Boiteuse

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Levesque Est, 30ème étage

ZEC

Brébeuf

Québec (Québec) G1R 5V7

ZEC

Chauvin

Objet : Demande d'audience publique – Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin
dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix

ZEC

de la Lièvre

ZEC

Mars-Moulin

Monsieur le ministre,

ZEC

Martin-Vain

Le Regroupement régional des Gestionnaires de Zecs du Saguenay – Lac St-Jean
(RRGZ02) vous demande par la présente de tenir une audience publique sur le
projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et
de Charlevoix.

ZEC

Onatchiway

ZEC

des Passes

Le RRGZ02, souhaite que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
tienne des audiences publiques afin de faire toute la lumière sur l'impact qu'aura la
mise en place des éoliennes et, par la suite, l'exploitation de celles-ci, sur l'effet
d'évitement des éoliennes par les orignaux.

ZEC

de la Rivière-
Aux-Rats

ZEC
de l'Anse Saint-
Jean

En tant qu'organisme voué à la conservation et la mise en valeur de la faune, nous souhaitons que les impacts négatifs sur la faune et les usagers que pourraient avoir la construction et l'exploitation d'un parc éolien de cette envergure soient bien connus et tenus en compte.

ZEC
du Lac de la
Boîteuse

ZEC
Brébeuf

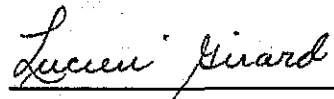
Nous croyons que la tenue d'une audience publique par le BAPE permettra aux intervenants régionaux et aux membres des Zecs de poser toutes les questions en lien avec des préoccupations légitimes, entre autres, quant aux impacts sur la faune et celles sur les utilisateurs dans une perspective de développement durable.

ZEC
Chauvin

ZEC
de la Lièvre

Nous vous prions d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ZEC
Mars-Moulin



ZEC
Martin-Vain

Lucien Girard, Président

ZEC
Onatchiway

cc. M. Claude Beausoleil, Président Zecs Québec

ZEC
des Passes

ZEC
de la Rivière-
Aux-Rats

Chicoutimi, le 23 janvier 2012

6211-24-052

Cabinet du ministre

26 JAN. 2012

MDDEP

Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
M. Pierre Arcand
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : demande d'audience publique pour le projet éolien Rivière-du-Moulin

Monsieur,

Nous demandons une audience publique concernant le projet éolien Rivière-du-Moulin propriété d'EDF EN Canada. Nous sommes trois propriétaires de chalets qui détiennent des baux de villégiature dans le secteur. Suite à la séance d'information tenue le 19 janvier 2012 à St-Honoré nous trouvons que cette compagnie ne souscrit pas à vos principes en ce qui a trait à :

- la santé et qualité de vie;
- l'équité et solidarité sociales.

Dans un premier temps, nous avons été contactés par les représentants de Hydro Méga, messieurs Denis Brouard et Ghislain Dubeau, qui nous ont annoncé le projet éolien. Face à notre opposition totale, ils ont mentionné que peu importe nos actions le projet se réaliserait de toute façon. Ils nous ont demandé si nous étions ouverts à la négociation et ont énuméré quelques possibilités que nous pourrions recevoir si nous acceptions de négocier, comme par exemple :

- acheter nos chalets ;
- payer un voyage de chasse à vie, pour deux personnes à l'endroit de notre choix;
- recevoir des redevances pour pollution visuelle ;
- faire effectuer des travaux mécanisés sur nos terrains.

Nous sommes présentement installés dans un petit coin de paradis qui va changer du tout au tout avec la venue de ces tours. Cette forêt ne sera plus jamais la même après leur passage. Nous ne pourrions plus jamais profiter de la même quiétude. Présentement, ils refusent de nous offrir ce que M. Denis Brouard a offert en premier lieu. Depuis que nous avons appris le projet leur nom a changé à plusieurs reprises, Hydro Méga, Saint-Laurent Énergie et présentement EDF EN Canada. Ce fut la même chose en ce qui regarde les personnes rencontrées. Nous sommes prêts et ouverts à la négociation.

Ce parc éolien va briser la biodiversité du secteur et avoir un impact sur les activités de chasse, de pêche et de randonnée. Nous ne voulons pas être confiné à demeurer sur nos galeries.

Ce parc éolien va nous apporter du bruit constant et des infrasons non-perceptibles mais nuisibles à notre santé et à notre sommeil.


Ce parc éolien diffusera des effets lumineux jour et nuit. La proximité de la base de Bagotville aura un effet certain sur la quantité de balises demandées au haut de ces tours. Le balancement de ces pales aura un effet hypnotique qui contribuera à une perte de jouissance des lieux.

Ce parc éolien donnera une accessibilité accrue au territoire ce qui occasionnera un risque plus élevé pour la sécurité de nos biens (vol, vandalisme, etc.).

Ce parc éolien diminuera la valeur de nos biens.

Voici les raisons qui nous portent à demander une audience publique. Nous sommes ceux que le projet affectera le plus avec l'installation de ce parc. Nous voulons connaître les points positifs qui pourraient nous amener à accepter la venue de ces éoliennes.

En espérant recevoir une réponse favorable à notre demande d'audience publique, nous demeurons à votre entière disposition. Cette rencontre nous permettrait de vous démontrer la perte que nous subirons face à l'installation de ce parc éolien dans notre secteur. Cette compagnie s'est déjà approprié les lieux sans se soucier de l'acceptabilité sociale mentionnée par notre gouvernement et le Bape. EDF EN Canada est assuré de ne recevoir aucune opposition, une demande pour rencontrer des entrepreneurs en construction a déjà été publiée.


Alain Villeneuve et Guylaine Boudreault

La Baie (Québec)



Fernand Gobeil et Francine de Champlain

Chicoutimi (Québec)


Gilles Villeneuve et Hélène Dallaire

La Baie (Québec)

P.J. copie d'occasion d'affaire

EN BREF

OCCASION D'AFFAIRE

SAINTE-HONORE (DV) - Les entrepreneurs en construction intéressés à brasser des affaires avec EDF Energies nouvelles pour le projet d'aménagement du parc éolien Rivière-du-Moulin auront l'occasion de prendre connaissance des occasions qui s'offrent à eux le 7 février prochain.

L'organisation a sollicité la collaboration du CLED du fjord pour organiser cette réunion d'affaires qui se tiendra à l'édifice municipal de Sainte-Honore.

Le PROGRES, dimanche LE 22 JANVIER 2012



**LA CORPORATION DES CAMIONNEURS
EN VRAC DE LA RÉGION 02 INC.**

Cabinet du ministre
27 JAN. 2012
MDDEP

Jonquière, le 23 janvier 2012

**Cabinet du ministre Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs Édifice Marie-Guyart**
675, boul. René-Levesque Est, 30^{ième} étage
Québec, (Québec) G1R 5V7

288

CR3.3

Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin
dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de
Charlevoix

6211-24-052

OBJET : Demande d'audience publique.

Monsieur,

Nous vous demandons une audience concernant le projet de Parc Éolien de Rivière-Du-Moulin dans la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix.

Le motif principal de cette demande est la participation au projet par notre regroupement de camionneurs de notre région qui totalise plus de trois cent (300) artisans indépendants et petites entreprises de transport spécialisé dans le transport en vrac de matériaux d'excavation. Nos organisations de camionnage sont des associations à but non lucratif, qui détiennent un permis de courtage délivré par la Commission Des Transports Du Québec dont le but est le partage du travail avec équité entre ses membres.

À la lecture des documents publics du projet de la compagnie E.D.F. Énergie numéro de référence du dossier : #08027-401, nous pouvons remarquer qu'aucune garantie que les retombées économiques de 800 millions investies par le promoteur, toucheront nécessairement les camionneurs en vrac de notre région.

L'association des camionneurs en vrac de la région du Saguenay-Lac-Jean n'est nullement contre la mise en chantier du projet mais tiennent à participer activement aux retombées économiques locales. Lors d'une rencontre avec la compagnie E.D.F. Énergie en date du 6 décembre dernier, une certaine ouverture d'esprit à une médiation pourrait être envisageable. C'est pour ces raisons que l'ensemble de nos camionneurs en vrac de la région du Saguenay-Lac-St-Jean désire se faire entendre afin de pouvoir participer à ce projet d'envergure.

En terminant, la Corporation Des Camionneurs En Vrac De La Région 02 vous remercie de votre coutumière collaboration et recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Michel Savard, Président

La Corporation Des Camionneurs En Vrac De La Région 02 Inc



ORGANISME DE
BASSIN VERSANT
DU SAGUENAY

Saguenay, le 27 janvier 2012

Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Levesque Est, 30^{ème} étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Cabinet du ministre

30 JAN. 2012

MDDEP

Objet : Demande d'audience publique – Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix

Monsieur le ministre,

L'Organisme de bassin versant du Saguenay (OBV Saguenay) vous demande par la présente de tenir une audience publique sur le projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix.

L'OBV Saguenay, l'un des quarante (40) organismes de bassin versant reconnus et financés par le Gouvernement du Québec, souhaite que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tiennent des audiences publiques afin de faire toute la lumière sur l'impact qu'aura la mise en place des éoliennes et, par la suite, l'exploitation de celles-ci, sur l'eau de surface et souterraine des bassins versants des rivières avoisinantes.

En tant qu'organisme voué à la protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau par la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant de l'eau au Saguenay, nous souhaitons que les impacts négatifs cumulatifs sur la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques que pourraient avoir la construction et l'exploitation d'un parc éolien de cette envergure soient bien connus et tenus en compte.

Nous croyons que la tenue d'une audience publique par le BAPE permettra aux intervenants régionaux et aux membres de notre table de concertation de poser toutes les questions en lien avec des préoccupations légitimes, entre autres, quant à la protection de la qualité de l'eau et son utilisation rationnelle dans une perspective de développement durable.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.



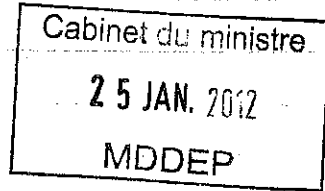
Daniel Desgagné, Président

cc. M. Jean-Paul Raïche, Président du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ)

22 Janvier 2012

6211-24-052

M. Le Ministre
Cabinet des ministres



M. Le Ministre

J'étais présent à la séance d'information tenue le 19 Janvier 2012 à St-Honoré de Péchantimi concernant le parc éolien sur la rivière du Moulin.

Mon épouse (Micheline Tremblay) et moi-même avons les problèmes suivants. Etant donné que notre chalet de chasse est situé en flaque de montagne nous avons une vue superbe. Le décor est magnifique. Le projet éolien de la compagnie E.D.F. (anciennement St-Laurent) est d'installer 10 éoliennes plus ou moins rapprochées de nous.

Notre pair de paradis sera bientôt une image de psychanalyse. Sur notre galerie de chalet on verra le décor, on entendra le bruit, le jour et la nuit des lumières pour les avions.

La chasse aux gros gibiers sera compromise, la flore et la faune en souffriront aussi.

Nous avons beaucoup de peine et d'incompréhension. Il y a eu 2 rencontres avec des représentants de cette compagnie, et nous avons frappé en mer.

Pour nous il y aura une dévaluation de notre propriété. Qui peut d'un tel spectacle et des conditions pareilles,

Pour ces raisons nous demandons un
audience publique. Nous sommes ouvert
à la négociation. Il peut-être moyen de
déplacer certaines échéances et nous pourrions
avoir à des compensations monétaires.

Nous savons pour nous que
vous enfants et petits enfants sont drama-
tique. Nos rêves sont brisés et notre nature
peussé.

Depuis le début de ce projet
nous avons plusieurs inquiétudes et la vie
au chalet n'est plus la même. Nous avons une
perte de jouissance de la vie et que elle sera
l'avenir.

Merci de votre compréhension!

Mme Hogron. Michèle Tremblay

pleasants Pa Q.



**Conseil régional
de l'environnement**

et du développement durable
du Saguenay-Lac-Saint-Jean

288

CR3.6

Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin
dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de
Charlevoix

6211-24-052

Alma, le 26 janvier 2012

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Levesque Est, 30^{ème} étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur Arcand,

Notre organisme, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, vous demande la tenue d'une audience publique concernant le projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix.

Ce projet, le plus important concernant le développement de l'énergie éolienne au Canada, nous préoccupe par les impacts susceptibles d'affecter la biodiversité relative au secteur visé par le projet. Certaines espèces fauniques et floristiques risquent de voir leur habitat perturbé lors des phases de construction et d'exploitation du parc. De plus, nous considérons qu'il est primordial de maintenir la qualité des eaux de surface et souterraines se retrouvant dans la zone du projet.

Selon le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il est impératif que tous puissent recevoir une information juste et transparente relativement à la qualité de leur environnement. De plus, comme il s'agit d'un projet de grande ampleur, et que 175 éoliennes seront implantées principalement sur le territoire de la Réserve faunique des Laurentides, nous croyons donc que ce développement se doit d'être documenté en profondeur.

Les audiences publiques sur l'environnement constituent la seule instance qui puisse offrir l'opportunité aux citoyens et aux groupes de se faire entendre et d'acquérir de l'information et pour ces raisons, il est primordial que cet instrument perdure au sein de notre société.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Monique Laberge

Monique Laberge
Présidente
Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Laterrière 27 Janvier 2012

Cabinet du ministre
Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Boulevard René Lévesque Est 30^{ième} étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique / projet du parc éolien Rivière du Moulin

M. le Ministre,

Tel que le prévoit le processus de consultation du BAPE, je vous demande de tenir une audience publique concernant le projet « Parc éolien rivière du moulin ». Ce projet a des répercussions et des impacts majeurs sur l'environnement du milieu naturel et humain. Sans entrer dans les détails que je préciserai lors du dépôt de mon mémoire, voici les motifs justifiant ma demande d'audience publique :

- Je suis installé au Lac Georges depuis 44 ans et j'y possède un camp de chasse et pêche.
- En 2007, j'ai sollicité de mon employeur un transfert de la région de Montréal vers ma région natale le Saguenay. Bref, nous voulions mon épouse et moi commencer à préparer notre retraite tout d'abord en me portant acquéreur d'un terrain à Laterrière afin de se faire construire une maison et finalement profiter de notre camp de chasse et pêche. Pour ce faire, au cours des 6 dernières années, nous avons investi tout près de \$70,000.00 en rénovation, agrandissement et achat d'équipements.
- Cet investissement majeur se justifiait par mon attachement à ce camp de chasse et pêche et également à toute la beauté du cadre naturel de cet endroit. De plus, en me portant acquéreur d'un terrain et d'une résidence dans le secteur de Laterrière, ceci me permettait d'être à proximité des chemins d'accès et surtout de pouvoir partir en motoneige à partir de la maison pour me rendre à mon camp. En conclusion, l'installation d'un parc éolien touchant mon secteur désorganise notre vie et notre plan de retraite.
- À partir de mon camp, je verrai directement entre 14 et 22 éoliennes (nord-sud-est-ouest). Celles-ci seront situées entre 850 mètres et 1 kilomètre de distance de mon camp. Si j'augmente la limite de 1.5 à 2 Km, le nombre d'éoliennes passe de 22 à 29. Compte tenu de la densité et de la proximité de ces éoliennes, celles-ci auront un impact majeur et inacceptable tant au niveau environnemental, humain, visuel que sonore. De plus, ces installations à proximité de mon camp vont nécessiter un déboisement important tant pour l'emplacement des éoliennes que des chemins d'accès. Bref, mon camp de chasse et pêche sera situé en plein centre d'un parc éolien. Je tiens à préciser que dans tout le projet je suis le seul propriétaire qui est dans une

situation semblable. Il est évident que l'activité de la chasse sera à toute fin pratique terminée.

- Sur la ZEC Mars/Moulin, le secteur du lac Georges est un endroit recherché. Suite à l'annonce officielle du projet en 2008 j'ai mis, à titre exploratoire mon camp de chasse et pêche en vente. J'ai eu plusieurs offres dont deux très sérieuses. Par obligation de transparence, j'ai leur ai précisé qu'un projet d'installation d'éoliennes sur la montagne des « Conscrits » et aux alentours est en préparation... Leur réaction a été très claire : « Compte tenu du projet d'éoliennes, nous ne sommes plus intéressés... Quant à posséder un camp de chasse et de pêche, je n'achèterai sûrement pas dans un parc éolien... » Bref, la valeur marchande de mon camp n'est pas diminuée elle est devenue du jour au lendemain inexistante.
- Depuis 5 ans avec le promoteur du projet, j'ai eu une approche de concertation, je les ai rencontrés à une douzaine de reprises. Je me suis également déplacé pour me rendre à leur bureau à Montréal afin de discuter de mesures d'atténuation etc. Les mesures d'atténuation proposées ne changeaient rien à ma situation. (voir paragraphe 4).
- Dans le même ordre d'idée, tant verbalement que par écrit, j'ai demandé aux représentants du ministère des ressources naturelles et de la faune une relocalisation. Au moment où j'écris cette demande d'audience publique, je n'ai pas encore été capable d'avoir une réponse par écrit des représentants du ministère. Pas plus tard que ce matin, j'ai communiqué avec eux et tout me laisse croire que leur réponse sera négative ou tout au moins, leur réponse ne leur créera pas l'obligation de relocalisation à mon égard et ce, malgré le fait que je leur ai démontré avec des preuves, qu'il y a eu dans le passé des relocalisations etc.
- Comme je vous l'ai signifié précédemment, je suis installé au lac Georges depuis 44 ans. Bref, j'ai un bail de location avec le ministère des ressources naturelles et de la faune sur ce territoire. Compte tenu de l'importance de ce projet et des impacts, comme locataire de bail, jamais en 5 ans les représentants du ministère m'ont demandé de les rencontrer afin de discuter des différentes possibilités et solutions d'atténuation envisageables... bref, en demeurant silencieux et en se désintéressant de moi ils n'ont pas à trouver de solution et à se positionner. En clair : « Ne comptez pas sur nous! ». Bref, il n'y a personne qui me représente ou se préoccupe de ma situation. Je suis laissé à moi-même. Les audiences publiques du BAPE demeurent ma seule et dernière solution.
- Tout au cours du processus, j'ai essayé de trouver la ou les personnes responsables au gouvernement qui pourrait proposer au promoteur des changements de territoire pour l'installation d'une partie du parc éolien. Si je suis rendu à l'étape de demander une audience publique, c'est qu'effectivement je n'ai pas pu trouver un responsable qui avait cette autorité. Par contre, plusieurs représentants gouvernementaux m'ont fortement suggéré de demander une audience publique...au BAPE.

En terminant, Monsieur le Ministre, comme il est précisé dans la documentation fournie par le BAPE, une demande d'audience publique n'exige pas de fournir tous les détails, motifs et documentations. Je m'y appliquerai lors du dépôt de mon mémoire. Cependant, à mon humble avis, je crois que les motifs que je vous ai mentionnés ci-haut justifient ma demande. Je suis également ouvert à la médiation.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Germain Tremblay

Laterrière

CC. : Louise Bourdages

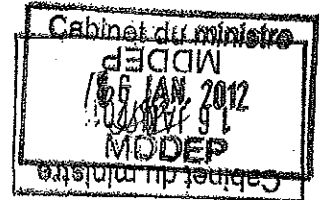
Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin
dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de
Charlevoix

6211-24-052



Montréal, le 4 janvier 2012

Monsieur Pierre Arcand
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Demande d'audience publique – Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le Regroupement QuébecOiseaux dépose une demande d'audience publique concernant le *Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin*. Le Regroupement QuébecOiseaux est un organisme travaillant, entre autres, à la conservation des oiseaux au Québec et fait partie du Groupe international de conservation de la Grive de Bicknell (www.bicknellsthrush.org).

La Grive de Bicknell, une espèce considérée menacée selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, et vulnérable au Québec, est présente sur le site du projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin. La menace la plus importante pour cette espèce est sans contredit la perte ou la modification de son habitat. Nous croyons qu'un projet d'implantation d'éoliennes pourrait entraîner des impacts importants sur la population de cette espèce. Les effets appréhendés des projets éoliens ne peuvent donc pas être considérés isolément. Dans certains sites d'implantation, ils viendront s'ajouter aux impacts des activités humaines passées, actuelles ou à venir. En ce qui concerne la Grive de Bicknell, il est donc important de considérer tout ce qui pourrait altérer ou faire disparaître l'habitat de l'espèce, par exemple l'exploitation forestière, l'installation de tours de communication et la présence d'aménagements pour la pratique d'activités sportives et récréatives.

Le Regroupement QuébecOiseaux n'est pas contre le développement de l'énergie éolienne, mais croit fermement que celui-ci devrait être mieux planifié et réalisé dans un souci d'harmonisation des usages et du développement durable. De plus, le *Cadre d'analyse pour l'implantation d'éoliennes sur des terres publiques*, rédigé par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), stipule que les projets de développement éolien en terres publiques devront exclure l'implantation d'éoliennes des territoires comprenant des terres incompatibles « où l'implantation d'une éolienne est soit interdite en vertu d'une disposition légale, soit impossible en raison d'une



REGROUPEMENT
Québec Oiseaux

incompatibilité des usages. » Il s'agit, entre autres, des territoires comprenant des espèces fauniques ou floristiques menacées et leur habitat.

De plus, conformément à la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* et au *Règlement sur les espèces menacées et vulnérables et leurs habitats*, la Grive de Bicknell est une espèce désignée vulnérable pour laquelle le MRNF a la mission d'assurer la pérennité par la protection de son habitat.

Finalement, le promoteur, EEN CA Rivière-du-Moulin S.E.C, mentionne clairement dans son étude d'impact que le déboisement de 500 ha pour la construction de chemins risque de fragmenter et diminuer l'habitat de la Grive de Bicknell à la Rivière-du-Moulin, un site déjà fortement altéré par l'exploitation forestière.

Pour toutes les raisons mentionnées ci-haut, nous demandons la tenue d'une audience publique dans le cadre de ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.
Le Directeur général,

Jean-Sébastien Guénette

Gouvernement du Québec
Député de Mont-Royal
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Québec, le 16 février 2012

Monsieur Alain Gazaille
50, Chemin les Vieilles Côtes
Petite-Rivière-St-François (Québec) G0A 2L0

Monsieur,

Je vous informe que, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et des représentations qui m'ont été faites et comme le prévoit la Loi sur la qualité de l'environnement, j'ai donné mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une audience publique concernant le projet éolien de la Rivière-du-Moulin sur les territoires non organisés de Lac-Minituk et de Lac-Pikauba par EEN CA Rivière-du-Moulin S.E.C. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

Le mandat du BAPE débutera le 5 mars 2012. L'audience se déroulera en deux parties séparées d'au moins vingt et un jours. Au cours de la première partie, toute personne pourra adresser ses questions à la commission du BAPE pour compléter l'information déjà fournie. Durant la seconde partie de l'audience, la commission entendra les opinions du public et recevra ses suggestions.

L'audience publique est un lieu privilégié permettant au public, par le biais des travaux de la commission du BAPE, de contribuer à l'analyse que je ferai du projet et, par conséquent, à la recommandation que je transmettrai au gouvernement concernant les suites à donner à la demande de certificat d'autorisation déposée par l'initiateur de projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.


PIERRE ARCAND

c. c. M. Pierre Renaud, président du BAPE

Saint-Pierre, France

763632

De: Alain Gazaille

288

CR3.9

Envoyé: 25 janvier 2012 12:33

À: Ministre Pierre Arcand

Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin
dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de
Charlevoix

Objet: demande d'audience publique BAPE

6211-24-052

Cabinet du ministre

Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, René-Lévesque est, 30

Québec, Qc G1R 5V7

ministre@mddep.gouv.qc.ca

Le 25 janvier 2012

Objet: demande d'audience publique

La présente est pour faire une demande d'audience publique pour le projet éolien de Rivière du Moulin dans la MRC de Charlevoix.

En voici les principales raisons:

[if !supportLists]-->• <!--[endif]-->Il s'agit d'un territoire sauvage avec de beaux lacs ou il n'y a pas d'accès pour le public donc méconnu de la population et sans possibilité de surveillance citoyenne

[if !supportLists]-->• <!--[endif]-->Il y a des impacts majeurs en termes de déboisement sans compter le déboisement à prévoir pour les lignes de raccordement qui sera sans doute aussi important et qui n'est pas comptabilisé.

[if !supportLists]-->• <!--[endif]-->Le montage financier reste flou et il serait important qu'il soit précisé pour que son insuffisance possible ne retombe sur le secteur public.

[if !supportLists]-->• <!--[endif]-->Il n'y a pas de mécanisme de surveillance indépendant des engagements du promoteur. Il semble qu'une fois le projet accepté, le promoteur aura carte blanche.

[if !supportLists]-->• <!--[endif]-->L'impact sur la faune semble insuffisamment documenté

Je me sens concerné par la protection des espaces sauvages et la bonne gestion des biens publics. Je suis conscient qu'étant retraité je peut m'impliquer dans des domaines ou le citoyen qui a un travail et une famille bien qu'il en soit préoccupé n'a pas le temps, ni les ressources pour intervenir.

Mes coordonnées sont les suivantes:

Alain Gazaille

Je vous remercie à l'avance de bien vouloir considérer ma requête

Alain Gazaille

(une lettre suivra)